

DECISION N° 200 – 2024

Portant validation du devis de la société TERH pour intervention avec nacelle au-dessus de la verrière du musée.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis **n°20240923 du 23 septembre 2024** de la **société TERH** pour l'intervention avec une nacelle au-dessus de la verrière du musée des Beaux-Arts ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la **société TERH** pour l'intervention avec une nacelle au-dessus de la verrière du musée des Beaux-Arts, d'un montant de **3800.00 € HT**.